

Paris, le 20 juin 2007

Solly Azar Assurances lance une assurance emprunteur avec définition large des « Risques Aggravés »

... risques médicaux, professions et sports à risques, seniors, gros capitaux...

Fidèle à sa stratégie de niche et dans l'objectif d'être partenaire incontournable en assurances de personnes, Solly Azar Assurances enrichit sa gamme emprunteur EMPRUNTEA en ouvrant la souscription aux Risques Aggravés avec un taux d'assurabilité maximum.

Une définition très large de ces risques spécifiques est proposée : risques médicaux, professions et sports à risques ou sportifs professionnels, risques aériens, gros capitaux, seniors.

Pour ces Risques Aggravés, Solly Azar Assurances met en place, au profit de ses intermédiaires comme de leurs clients emprunteurs, des process de souscription très innovants permettant l'obtention de la délégation d'assurance dans des délais ultra-rapides.

La gamme EMPRUNTEA a, également fait l'objet de plusieurs aménagements dont l'allègement de la sélection médicale, une baisse de tarifs allant jusqu'à 35 % ainsi que la création de deux options pour la garantie « Incapacité ».

Avec la gamme EMPRUNTEA, Solly Azar Assurances donne ainsi à son réseau national d'intermédiaires, la possibilité de se développer sur le marché de l'assurance emprunteur et de devenir les partenaires incontournables des banques à la recherche de solutions pour les emprunteurs qu'elles ne peuvent assurer.

Assurer rapidement et simplement les risques médicaux

Solly Azar Assurances permet aux personnes qui présentent un problème de santé spécifique (cancer, problèmes cardio-vasculaires, asthme, hépatites, maladie du sang, diabètes...) d'obtenir une solution adaptée à leur situation.

Ces futurs emprunteurs peuvent constituer immédiatement l'intégralité de leur dossier médical grâce à un process très original : en fonction de la pathologie déclarée dans le questionnaire de santé, ils ont accès à tous les questionnaires (et demandes d'éléments complémentaires) correspondants à la dite pathologie et nécessaires à l'étude du dossier par la Compagnie :

- **en téléchargeant le ou les questionnaires complémentaires sur le site www.mesquestionnaires.com,**
- ou en téléphonant à la plate-forme dédiée de Solly Azar Assurances qui leur enverra le jour même les documents.

L'assuré se constitue ainsi immédiatement son dossier médical en étant garanti du respect du secret médical prévu par la convention AERAS.

La Compagnie disposera ainsi dès le départ de toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et n'aura pas à revenir vers le client pour des demandes complémentaires.

Le client obtient une réponse sous 48 heures maximum.

Assurer les sports et les professions à risques et leur proposer instantanément un tarif

EMPRUNTEA « risques aggravés » couvre également les sportifs professionnels, les assurés exerçant un sport ou une profession à risques pour les risques survenant dans le cadre de leur activité telle que :

Les sports à risques

- pratique de l'ULM
- pratique du deltaplane
- sport de combat
- sport de montagne
- course automobile...

Les professions à risques

- marin pêcheur
- reporter
- pompier
- agent de sécurité
- convoyeur de fonds...

Pour un grand nombre d'entre eux, Solly Azar Assurances offre à ses intermédiaires, sur son site www.sollyazapro.com, la possibilité d'obtenir immédiatement un tarif définitif qui intègre les éventuelles surprimes liées à telle ou telle activité à risque.

Et pour les dossiers nécessitant une étude sur mesure, une réponse est apportée dans un délai de 48 heures maximum.

Assurer les gros capitaux et les seniors qui souhaitent emprunter

EMPRUNTEA « Risques aggravés » assure les gros capitaux en proposant une couverture pour tous types de prêts allant jusqu'à 5 millions d'euros.

Les seniors quant à eux, peuvent emprunter jusqu'à 350 000 € et la garantie est acquise jusqu'à 85 ans.

Autres réaménagements 2007 de la gamme EMPRUNTEA

→ Assouplissement des formalités médicales

EMPRUNTEA permet à ses intermédiaires de délivrer immédiatement une délégation d'assurance à leurs clients pour tous prêts jusqu'à 200.000 € pour les emprunteurs de moins de 46 ans, et jusqu'à 150.000 euros pour les emprunteurs de 46 à 60 ans.

Solly Azar Assurances apporte une réponse en 48h maximum, quel que soit le montant du capital à assurer, pour tous les dossiers ne rentrant pas dans le cadre de la délégation d'assurance immédiate.

→ Baisse des tarifs jusqu'à 35% et enrichissement de la garantie arrêt de travail

Les tarifs de cette garantie deviennent désormais encore plus compétitifs et l'assuré a désormais le choix entre deux options:

1/ L'option « Essentielle » est une garantie semblable à la majorité des offres proposées par les banques. Elle est basée sur le principe indemnitaire qui garantit à l'assuré le maintien de son niveau de vie: le remboursement est limité à la perte de revenu subie avec toutefois un versement minimum de 50 % de l'échéance de prêt. Les affections communément appelées « tête et dos » (psychiatriques et vertébrales) sont toujours garanties en cas d'hospitalisation de plus de 15 jours.

2/ L'option « Premium » permet de répondre à une demande de garantie renforcée. Elle s'appuie sur le principe forfaitaire qui permet le remboursement de la totalité de l'échéance (en proportion de la quotité assurée), quelle que soit la perte de revenu subie. Les affections communément appelées « tête et dos » (psychiatriques et vertébrales) sont toujours garanties quelle que soit la durée d'hospitalisation.



Le Groupe Solly Azar

30 ans après sa création, Solly Azar est aujourd'hui devenu un Groupe, exerçant ses compétences sur deux métiers, une activité historique de courtier grossiste et, parallèlement, un savoir-faire de courtier services, apporteur de solutions en marque blanche pour des partenaires grands comptes et des courtiers spécialisés :

- **Solly Azar Assurances** regroupe les activités historiques de courtier grossiste (Solly Azar Assurances, Santé et Vie et Risques Spécifiques)
- **Solly Azar Solutions** regroupe les activités de courtier services spécialisé en gestion pour compte de tiers.

En pratiquant ces deux activités complémentaires, Solly Azar est fidèle à sa Vocation: **être créateur permanent et apporteur de solutions simples, originales et pertinentes dans le monde de l'assurance.**

Le Groupe Solly Azar enregistre pour 2006 un Chiffre d'Affaires consolidé de 52,1 millions d'Euros et comprend 430 collaborateurs.
Le Groupe Solly Azar est filiale du Groupe VERSPIEREN 1^{er} courtier français indépendant.

A propos de Solly Azar Assurances

La spécificité de Solly Azar, en sa qualité de courtier grossiste, est de concevoir et placer auprès des compagnies des produits originaux à destination de clientèles ciblées généralement peu ou pas couvertes par les offres standards, avec pour objectif d'" être là où les autres ne sont pas ". C'est ce que l'on appelle une stratégie de " niche ". La signature de Solly Azar, " Assurément différent ", conforte cette position atypique sur le marché, d'assureur de complément. Le sens de l'innovation et de la créativité est reconnu et reste l'un des atouts majeurs de la société.

Solly Azar est aujourd'hui le 2^{ème} courtier grossiste français et commercialise principalement ses produits d'assurance à travers un réseau national de 8.000 intermédiaires en assurance.

A propos de Solly Azar Solutions

Son activité de courtier services permet au Groupe Solly Azar de mobiliser des ressources spécifiques pour le compte de ses clients (MMA, Eurofil, LCL, Toyota Assurances, SwissLife...) de la conception de produits à la gestion des contrats.

Solly Azar Solutions bénéficie d'une expérience de plus de 15 ans dans le domaine de la gestion pour compte de tiers et du savoir-faire du Groupe Solly Azar en matière d'élaboration de produits et d'application des nouvelles technologies à la souscription et à la gestion des contrats d'assurance : ingénierie produit, accompagnement marketing et commercial, vente à distance, plates-formes de gestion et centres d'appels, outils technologiques sur mesure...



Groupe Solly Azar
SAS au capital de 200 000 euros, 353 508 955 RCS Paris.
Société de courtage d'assurances. Siège social : 60, rue de la Chaussée d'Antin, 75439 Paris Cedex 09 n° ORIAS 07 008 500 - www.orias.fr